

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Bourgogne

Séance du 30 septembre 2024

Délibération n° 2024 – 30/09/2024 – 7

*Création d'une cellule développement durable
à l'université de Bourgogne*

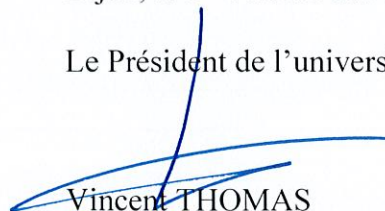
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'université de Bourgogne
- VU l'avis du comité social d'administration rendu en sa séance du 10 septembre 2024

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 18 Membres représentés : 8 Total : 26	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 3 Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la création d'une cellule développement durable à l'université de Bourgogne au 1^{er} octobre 2024.**

Dijon, le 1^{er} octobre 2024

Le Président de l'université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Création d'une cellule développement durable à l'université de Bourgogne

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

CONSEIL D'ADMINISTRATION 30 SEPTEMBRE 2024

Création d'une Cellule développement durable à l'uB

Projet soumis à l'avis du CSA du 10 septembre 2024

1. Éléments de contexte :

En 1987 le rapport Brundtland définissait le développement durable : « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.* »

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable au travers de 17 objectifs qui se regroupent autour de 5 piliers : planète, population, prospérité, paix & partenariats.

Depuis 2018, ces objectifs sont déclinés en feuille de route française :

ENJEU 1. Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

ENJEU 2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

ENJEU 3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

ENJEU 4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

ENJEU 5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

ENJEU 6 Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

Des documents cadres fixent les objectifs nationaux et demandent la mise en place de projets locaux : Plan de formation à la transition écologique, Circulaire 6425 (Novembre 2023) Engagements pour la transformation écologique de l'Etat, Feuille de route Numérique et Environnement, Plan National des Achats Durables, Plan de sobriété énergétique de l'Etat, Stratégie de décarbonation de l'Etat, Stratégie nationale biodiversité.

Depuis 2022, les universités sont également directement sollicitées au travers de documents cadres : plan climat-biodiversité et transition écologique de l'enseignement supérieur et de la recherche, Cadrage et préconisation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche « former à la transition écologique pour un développement soutenable les étudiants de 1^{er} cycle » et Schéma Directeur développement durable, responsabilité sociétale et environnementale.

Depuis 2011, un IGE assure la veille sur l'ensemble de ces questions.

2. Quelques rappels :

Octobre 2008 : création du comité de pilotage « Campus Durable et Citoyen » placé sous la responsabilité directe du Président de l'Université dont le projet est la mise en place de la stratégie de l'université de Bourgogne en matière d'environnement et de développement durable. L'adhésion de l'université au « Plan Vert des universités » (présenté par la CPU en octobre 2009) en tant qu'établissement test est venue renforcer cette prise de position.

2011 : création du service « campus durable et citoyen » placé sous la direction de la direction générale des services. Une personne en charge de la mise en place du plan de déplacements campus, de la mise en place de l'UE transversale EDD, de la déclinaison du plan pluriannuel DD auprès des services, composantes et sites territoriaux, de la sensibilisation et de la communication auprès des parties prenantes...

2012 : Création d'une vice-Présidence patrimoine et développement durable.

Novembre 2013 : création de la mission qualité et développement durable. Deux personnes : l'une en charge de la qualité et l'autre en charge du DD.

Février 2014 : Création du pôle Développement Durable, Qualité et Pilotage dont les missions sont de piloter, suivre la masse salariale, conforter les contrôles internes si nécessité, répondre aux exigences de qualité. Sept personnes : une personne en charge de la qualité, une personne en charge du DD, une personne en charge de l'ODE, une personne en charge du contrôle de gestion masse salariale, deux personnes en charge de l'aide au pilotage et une personne en charge de la direction du pôle.

Mars 2024 : Création de la vice-présence déléguée au développement durable, à la responsabilité sociétale et environnementale.

3. Proposition de création d'une cellule Développement durable en dehors du pôle développement durable, qualité et pilotage

3.1 Objectifs de la cellule DDRSE

Le Vice-Président DDRSE doit pouvoir s'appuyer sur la cellule dédiée au développement durable et à la responsabilité sociétale afin de développer la stratégie globale DDRSE de l'université de Bourgogne et du futur EPE.

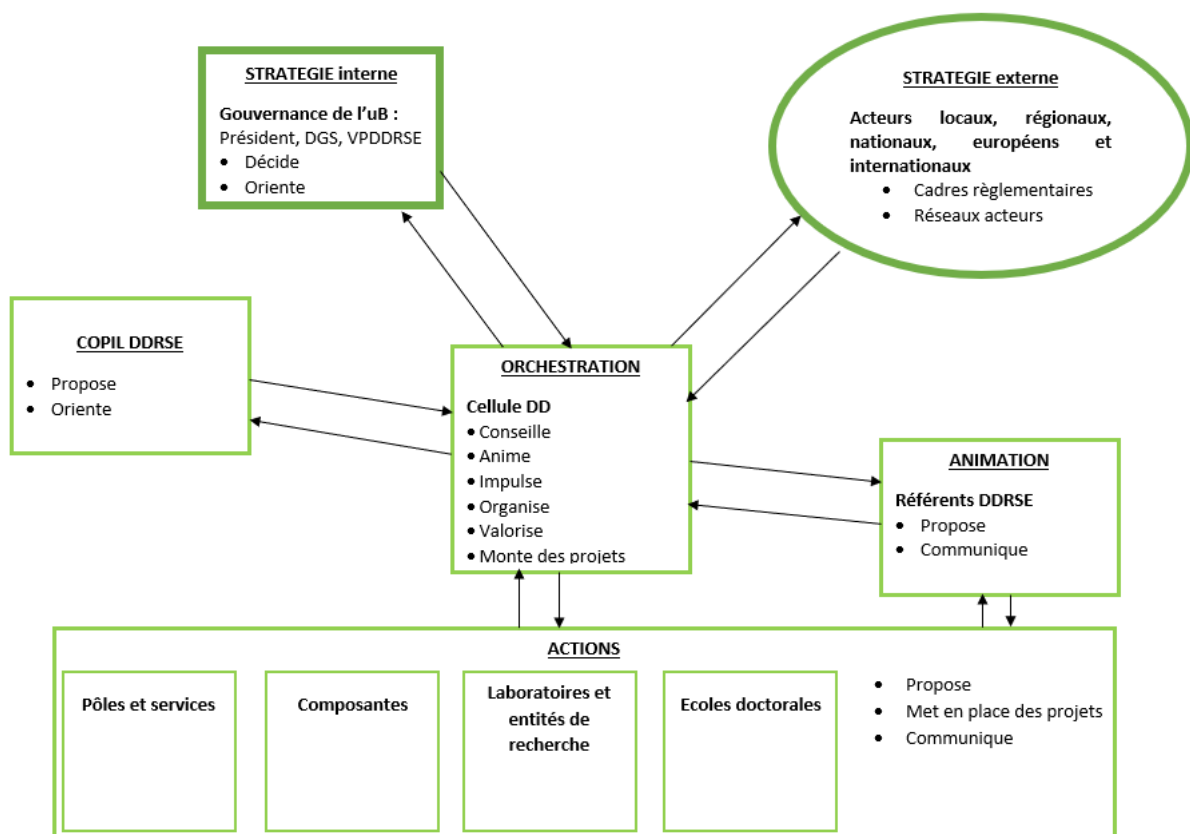
Cette nouvelle cellule aura la charge de porter les objectifs et d'accompagner les projets et les actions inscrits dans le schéma directeur DDRSE de l'établissement. Conformément à la demande du ministère, ce Schéma devra obligatoirement répondre aux objectifs suivants :

- Décarbonation des activités
- Sobriété énergétique
- Gestion de la biodiversité et préservation du vivant
- Réponse à la circulaire « Service Public Ecoresponsable ».

Afin de répondre à ces objectifs, le schéma directeur sera organisé autour des cinq axes du référentiel DDRSE (Axes : stratégie et gouvernance, formation et enseignement, recherche et innovation, réduction de l'impact environnemental et politique sociale).

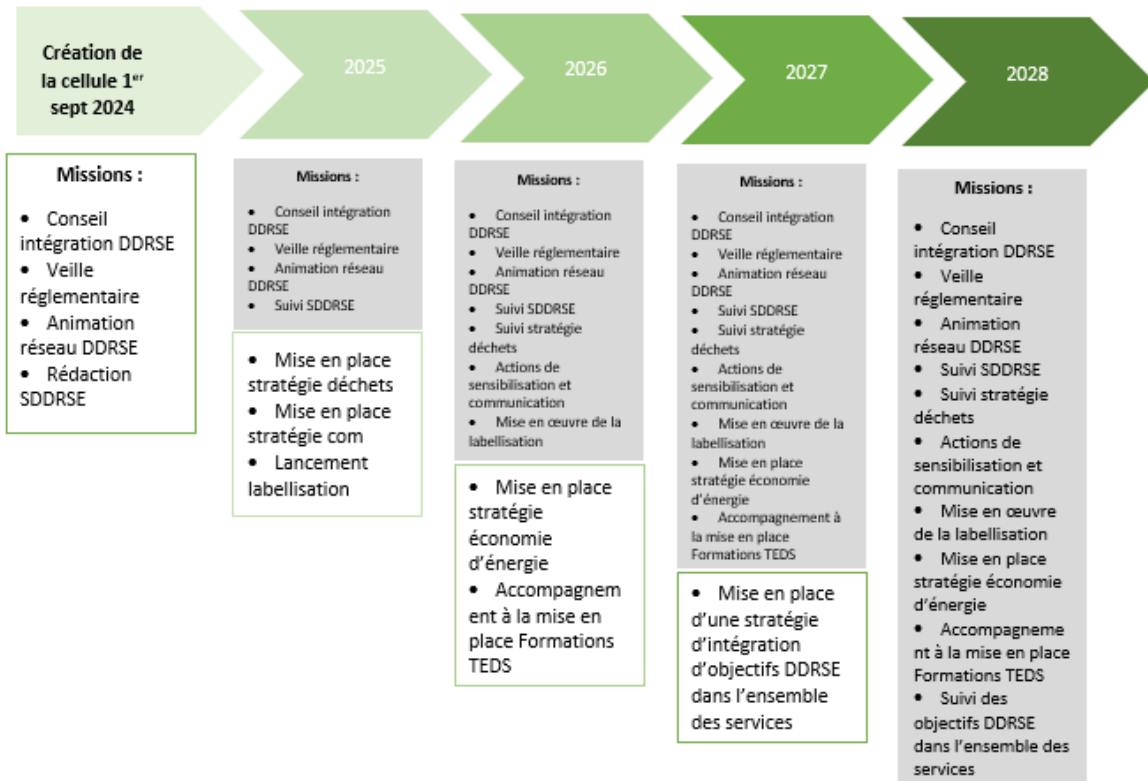
La cellule DDRSE est un maillon d'une chaîne. Les actions sont réalisées par l'ensemble de la communauté universitaire.

Interactions et organisation Cellule DDRSE



3.2 Les Missions de la cellule DDRSE

Evolution missions cellule DD 2024-2028



Ce service, rattaché structurellement à la direction générale des services (DGS), sera plus spécifiquement sous la responsabilité de la DGSA actuellement en charge du patrimoine et du numérique (Mme Murielle Pierre). La cellule sera composée dans un premier temps de la personne en charge du développement durable au sein du pôle actuel développement durable, qualité et Pilotage et d'une personne en alternance en charge de la gestion des déchets.

Les missions seront les suivantes :

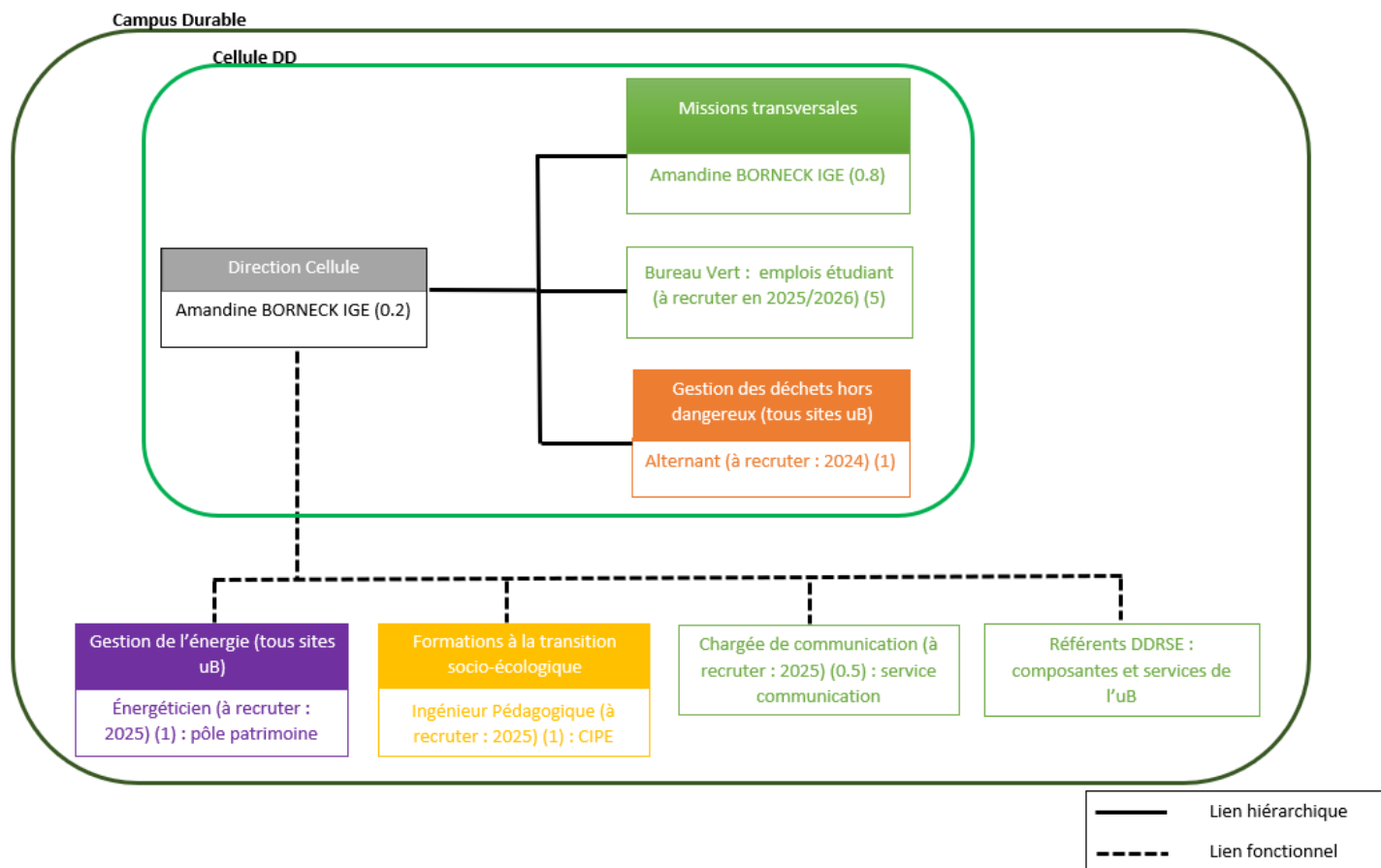
- Conseiller la gouvernance en matière de développement durable, responsabilité sociétale de l'établissement.
- Animer en interne pour la mise en œuvre de la politique de développement durable, responsabilité sociétale de l'établissement : animation, rédaction et suivi du schéma directeur DDRSE (mise en œuvre effective décembre 2024)
- Animer le réseau des référents DDRSE
- Suivre et analyser les indicateurs de la labellisation DDRSE (à partir de 2025)
- Participer aux groupes de travail transversaux
- Tenir à jour une veille réglementaire en matière de développement durable, responsabilité sociétale de l'établissement
- Conseiller pour la mise en conformité réglementaire des déchets banals et D3E

A court et moyen terme, l'équipe devra être renforcée de compétences nécessaires :

- Par un poste à mi-temps communication afin d'informer, de sensibiliser et de proposer une politique de communication en interne et en externe sur le DDRSE. Poste rattaché au service communication ;

- Par un ingénieur pédagogique qui pilotera la mise en place des formations à la transition socio-écologique auprès des étudiants et des personnels qui doit être légalement mis en place à partir de 2025. Poste rattaché au CIPE.
- Par un ingénieur énergéticien qui pilotera la gestion des énergies à l'uB. Poste rattaché au pôle patrimoine.
- Par un « bureau vert » constitué de 4 ou 5 emplois étudiants dont l'objectif sera de d'organiser / de coordonner des évènements, actions DDRSE et de concertation à destination des étudiants.

Organigramme Cellule Développement durable (2025)



4. Les étapes de consultation et de concertation autour du projet en 2023/2024

- Echanges et analyse des scénarios possibles d'évolution avec la direction générale des services : décembre, janvier, février, avril, mai
- Point sur les dossiers significatifs et les grands chantiers du service : 21 mai
- Avis des instances : CSA du 10 septembre 2024 ; CA du 30 septembre 2024
- Entrée en vigueur du projet le 1^{er} octobre 2024